

**Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du**  
**11 avril 2018**

Convocation affichée le 6 avril 2018

1) **DELIBERATIONS:**

- Vote des comptes-administratifs (budget principal et budget annexe)
- Vote des comptes de gestion
- Affectation des résultats
- Vote de l'Etat des Restes à réaliser
- Vote des taux d'imposition
- Vote des subventions
- Vote des budgets primitifs (budget principal et budget annexe)
- Instauration du RIFSEEP
- Demande de validation de l'Ad'Ap des toilettes publiques jouxtant l'église : autorisation du conseil.
- Répartition de l'actif et du passif du SITPA.
- Aménagement cinéraire : acceptation du prêt départemental
- Soutien du vœu de la Commune de Fronton portant sur l'ouverture de filières technologiques et post-bac au lycée Pierre Bourdieu
- demandes de subvention : projet d'achat d'un broyeur de végétaux

2) Préparation du vide grenier et du marché gourmand

3) Comptes- rendus des délégués

3) Questions diverses

**Etaient présents :**

M. ROUMAGNAC Léandre, Mme HEITZ Monique, Mme NOUVEL Odile, M. BARBES Alain, M. BERTAGNA Alain, M. BOISSIERE Sébastien, M. BURET Jean-Philippe. M. COURRIER Laurent. MERLY Marie-Ange .Mme TAUDOU Marjorie.

**Procurator(s) :** Mme PERLEMOINE Anita à Mme Monique HEITZ. Mme DEL CARMEN Elodie à M. Sébastien BOISSIERE. M. LAURIOL Éric à M. Jean-Philippe BURET.

**Etai(ent) excusé(s) :** M. SAINGIER Hervé.

**Etai(ent) absent(s) :** Mme BARIZZA Pascale

Mme Monique HEITZ a été nommée secrétaire

La séance est ouverte à 21h00 sous la présidence de M. le Maire.

M. le Maire demande si des remarques sont à apporter au compte rendu du dernier conseil municipal du 13 février 2018. Aucune remarque n'étant présentée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres qui y ont assisté.

1) **DELIBERATIONS:**

→ Vote des comptes-administratifs (budget principal et budget annexe).

M. le Maire présente les comptes administratifs de l'exercice 2017 et les comptes de gestion du comptable de la collectivité.

## 1. C.C.A.S

Dépenses de fonctionnement	4 869.05 €
Recettes de fonctionnement	5 147.00 €
Résultat antérieur	+ 6 365.08 €
Résultat de clôture excédentaire	6 643.03 €

## 2. Budget de la Commune

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	571 135.00 €	59 314.27 €	450 000 €
Recettes	612 249.99 €	93 142.63 €	366 187 €
Résultats antérieurs	333 236.73 €	42 085.77 €	
Résultat de clôture	+ 374 351.72 €	+ 75 914.13 €	- 83 813 €

A l'unanimité des membres présents, les comptes sont votés ; quitus est donné au Maire pour sa gestion.

### → Vote des comptes de gestion

Le Conseil vote à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion du trésorier principal.

### → Affectation du résultat : budget de la commune

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'au vu des résultats de l'exercice 2017 constatant :

- un excédent de fonctionnement de :	41 114.99€
- un excédent reporté de :	333 236.73€
- soit un excédent cumulé de	374 351.72€
- un excédent d'investissement de :	75 914.13€
- un déficit des restes à réaliser de :	83 813.00€
- soit un besoin de financement de :	7 898.87€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

↳ Résultat d'exploitation au 31/12/2017 (excédent) :	374 351.72€
↳ Affectation complémentaire en réserve (1068)	7 898.87€
↳ Résultat reporté en fonctionnement (002)	366 452.85€
↳ Résultat d'investissement reporté (excédent)	75 914.13€

### → Affectation du résultat : budget du CCAS

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'au vu des résultats de l'exercice 2017 constatant :

- un excédent de fonctionnement de :	277.95€
- un excédent reporté de :	6 365.08€
- soit un excédent cumulé de	6 643.03€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

↳ Résultat d'exploitation au 31/12/2017 :	6 643.03€
↳ Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00€
↳ Résultat reporté en fonctionnement (002)	6 643.03€

(Pas de section d'investissement sur ce budget)

### → Vote de l'état des restes à réaliser :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente l'état des restes à réaliser,

Soit : En dépenses :

- Opération 111, Aménagement Voirie RD30A : 332 000 €
- Opération 115, construction d'une école : 40 000€
- Opération 116, Aménagement des dépendances de la salle polyvalente : 8 000 €
- Opération 117, Mise en accessibilité des ERP : 40 000 €
- Opération 118, Révision du Plan Local d'Urbanisme : 5 000 €
- Opération 120, Mise aux normes des poteaux d'incendie : 5 000 €
- Opération 122 : Aménagement cinéraire : 15 000 €
- Opération 123 : Remplacement du chauffage de la salle polyvalente : 5 000 €

En recettes :

- Opération 111, Aménagement Voirie RD30 A : 332 000 €
- Opération 121, Réparation du pont bascule : 983 €
- Opération 116, Aménagement des dépendances de la salle polyvalente : 9 250€
- Opération 117, Mise en accessibilité des ERP : 13 333 €
- Opération 119, Remplacement des jeux d'extérieurs pour enfants : 1 000 €
- Opération 120, Mise aux normes des poteaux d'incendie : 903 €
- Opération 122 : Aménagement cinéraire : 6 218 €
- Opération 123 : Remplacement du chauffage de la salle polyvalente : 2 500 €

Le conseil municipal accepte les propositions de M. le Maire.

### → Vote des taux d'imposition

Mr le Maire présente les simulations d'augmentations faites par la trésorerie et rappelle qu'il y a lieu de tenir compte dans la décision, du financement du projet de construction de l'école, de la réduction de la dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat sur les 3 dernières années, des couts supplémentaires engendrés par la dématérialisation, de la suppression des contrats aidés.

Après discussion entre les membres, le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, décide de fixer les taux ainsi :

- Taxe d'Habitation : 13.67 % (13.27% en 2017)
- Taxe foncière bâti : 19.28% (inchangée)
- Taxe foncière non bâti : 98.01% (inchangée)

### → Vote des subventions

Après examen par le conseil municipal des demandes de subventions, ce dernier décide de reporter les montants de l'année 2017 sauf pour l'amicale des pompiers qui passe de 50€ à 100€, l'AFC qui passe de 293€ à 417.50€ (0.50€ par habitant contre 0.30€/hab. en 2017).

Le conseil municipal décide de pas octroyer de subvention au groupement de parents.

Les subventions sont ainsi fixées :

- Association Communale de Chasse Agréée :	525€
- Association Les Aînés, l'Age d'Or :	450€
- Association de Recherches Archéologiques	450€
- Association Détente et Loisirs :	450€
- Association les Petits Tous	450€
- Association Villariès Omnisport Pétanque :	600€
- Association Villa-Danse	450€
- Association Groupement de Parents	0€
- Coopérative scolaire :	650€ (dont 50€ au RASED)
- Comité des Fêtes :	5 500€
- Amicale des Pompiers :	100€
- FNACA :	100€
- Comité Cantonal de la FNACA de Montjoire	100€
- Association Familiale cantonale de Montastruc La Conseillère	417.50€ (budget CCAS)

### → Vote des budgets primitifs 2018

Monsieur le Maire présente les Budgets Primitifs 2018.

Aucune modification n'étant demandée par les membres du Conseil, le budget primitif est voté à l'unanimité des membres du Conseil présents et représentés.

#### a. le budget primitif de la commune se définit comme suit :

<b><u>Fonctionnement</u></b>			
dépenses	1 029 533.85	recettes	663 081.00
		résultat reporté	366 452.85
total dépenses	<b>1 029 533.85</b>	total recettes	<b>1 029 533.85</b>
<b><u>Investissement</u></b>			
dépenses	214 004.00	recettes	221 902.87
reste à réaliser	450 000.00	reste à réaliser	366 187.00
		Excédent 2016	75 914.13
total dépenses	<b>664 004.00</b>	total recettes	<b>664 004.00</b>

b. le budget primitif du C.C.A.S.

dépenses	11 497.08	recettes	5 132.00
		résultat reporté	6 365.08
total	<b>11 497.08</b>	total	<b>11 497.08</b>

→ **Instauration du RIFSEEP**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat. Les collectivités territoriales ayant instauré des régimes indemnitaires antérieurs sont donc également tenues de mettre en place le RIFSEEP.

Monsieur le Maire présente le projet de RIFSEEP à l'assemblée délibérante ;

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel exerçant les fonctions du cadre d'emploi concerné, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public.

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon des critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- D'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire qui avait été instauré en 1992 ;
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2018 et suivants.

→ **Demande de validation de l'Ad'Ap des toilettes publiques jouxtant l'église : autorisation du conseil.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la Loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui a posé le principe de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement

(cadre bâti, voirie et transport), avec la prise en compte de tous les handicaps. Elle a défini le cadre de vie comme essentiel dans la politique nationale du handicap et fixé l'objectif de rendre accessible notamment les établissements recevant du public (ERP) existants au 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la mise en accessibilité des toilettes publiques, jouxtant l'église dans le courant du deuxième trimestre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, valide l'agenda d'accessibilité programmée, autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda auprès des services de l'Etat.

#### → **Répartition de l'actif et du passif du SITPA**

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDIC) du 24 mars 2016.

La balance de trésorerie fait apparaître un excédent de trésorerie de 76 615.94€ qu'il convient de reverser au Conseil Départemental selon une convention signée entre les 2 parties.

M. le Maire propose à l'assemblée de faire application de cette convention de manière concordante avec le Syndicat.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### → **Aménagement cinéraire : acceptation du prêt départemental**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un prêt sans intérêt a été consenti par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour aider au financement de l'implantation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Ce prêt sans intérêt répond aux caractéristiques suivantes :

Montant du prêt :	13 625.50€
Durée :	8 ans
Montant des annuités :	7 annuités constantes de 1 703€ et une de 1 704.50€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer : Adopté

#### → **Soutien du vœu de la Commune de Fronton portant sur l'ouverture de filières technologiques et post-bac au lycée Pierre Bourdieu**

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du vœu de la Commune de Fronton déposé auprès de la Région sollicitant que le Lycée Pierre Bourdieu s'ouvre à d'autres voies et diversifie sa carte de formation vers des filières technologiques, professionnelle et post-bac et se dote d'un espace d'accueil de type amphithéâtre.

M. le Maire de Fronton sollicite notre soutien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal soutient la demande de la Commune de Fronton.

→ **Demandes de subvention** : projet d'achat d'un broyeur de végétaux

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y aurait lieu de se doter d'un broyeur de végétaux.

Des devis sont présentés, une demande de subvention sera déposée auprès de l'assemblée départementale.

### **Préparation du vide grenier et du marché gourmand**

Ce sera le 20<sup>ième</sup> vide grenier et le 3<sup>ième</sup> marché gourmand. Il n'y aura pas les Choralies cette année.

### **Comptes- rendus des délégués**

→ SIVU du Collège de Montastruc-la –Conseillère : la réfection de la toiture du gymnase est prévue (150 000€).

→ Commission Enfance Jeunesse de la C3G : augmentation des tarifs ALAE et ALSH, harmonisation sur toutes les communes du temps de gratuité (15 minutes par jour).

### **Réunions programmées :**

→ Lundi 16 avril, 18h30 : présentation du projet d'école par l'architecte-conseillère du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

→ Mardi 17 avril, 19h30 : ouverture des enveloppes concernant le marché public du giratoire, route de Vacquiers

### **Questions diverses**

→ M. le Maire indique qu'il a reçu M. Portarrieu, Député de la Haute-Garonne ainsi que son attaché parlementaire, M. Barreau.

M. Portarrieu souhaiterait organiser des réunions de travail régulières.

→ Pétition : Une pétition a été reçue en mairie, sollicitant le déplacement des boîtes aux lettres, situées à proximité du 4, Grande Rue.

Ce bloc sera déplacé.

**La Séance levée à 23h55.**

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
ROUMAGNAC Léandre		DEL CARMEN Elodie	
BARBES Alain		HEITZ Monique	
BARIZZA Pascale		LAURIOL Eric	
BERTAGNA Alain		MERLY Marie-Ange	
BOISSIERE Sébastien		NOUVEL Odile	
BURET Jean-Philippe		PERLEMOINE Anita	
COURRIER Laurent		SAINGIER Hervé	
		TAUDOU Marjorie	

